

[illegible]

Sur la déclaration à moi faite par le Moyen Levan Nimboud
 âgé de vingt-neuf ans, profession de cultivateur, domicilié à la Gade
 qui a dit être processé au deux défunt et par le Moyen Pierre
Confesnel Alphonse Maurice de la Gade ans, profession de généraliste
 domicilié à la Gade qui a dit être ancien au deux défunt
 Et ont, les déclarants, fait attention de former qu'ils se seront de leur nom
Constaté, suivant la loi, par moi Pierre Ballard, maire de la Commune de
la Gade remplissant les fonctions d'Officier public, et
 lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Ainsi en dis ami de la Gade.

[illegible]

Enfin le Quoi le présent Lagomum a été Signé par Mr. Le Président et le Secrétaire
et scellé du Sceau du Ministère sur la présente expédition conforme à la minute.

Collationné et vérifié par le greffier soussigné pour l'acte de greffe, sans aucun défaut d'écriture.
 Juge de Paix de la 1^{re} circonscription de la ville de Paris, le 1^{er} 1893.
 Juge de Paix de la 1^{re} circonscription de la ville de Paris, le 1^{er} 1893.
 Juge de Paix de la 1^{re} circonscription de la ville de Paris, le 1^{er} 1893.

Le marié est à la Marine comme officier de la Garde
à l'Etat civil le 29 sept. octobre 1914. Les deux conjoints ont une fille née le 29 sept. 1914.
Le marié est de la profession d'officier de la Garde.
Le marié est de la profession d'officier de la Garde.
Le marié est de la profession d'officier de la Garde.
Le marié est de la profession d'officier de la Garde.

Sur la déclaration à moi faite par
 âgé de _____ ans, profession d _____ domicilié à _____
 qui a dit être _____ d _____ défunt et par _____
 âgé de _____ ans, profession d _____
 domicilié à _____ qui a dit être _____ d _____ défunt
 Et ont, les déclarants, _____
 Constaté, suivant la loi, par moi _____ remplissant les fonctions d'Officier public, et
 lecture du présent acte a été donnée aux déclarants.

MAIRIE de la Gare ARRONDISSEMENT de Coulon
Du 26^{ème} octobre — an mil huit cent quarante huit, à quatre heures du soir —
ACTE de DÉCÈS de Marie Marguerite Biquet
lequel, lui — à onze heures du matin, sans profession
d' —
Agée de deux mois —, née à la Gare
département d' — domiciliée à la Gare
filles de Monsieur Biquet cultivateur et de Madame —
Françoise Gardanne mariée en cette Commune à la Gare —
5

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Joseph Camille
 âgé de l'année deux ans, profession de Cultivateur domicilié à la garde
 qui a dit être un
 son père âgé de l'année quatre-vingt ans, profession de Cultivateur domicilié à la garde
 domicilié à la garde qui a dit être son
 et les déclarants, si je ne suis pas en mesure d'acquiescer à leurs quatrièmes
 constat, suivant la loi, par moi Geneviève Quillard, mariée à Monsieur
 remplissant les fonctions d'Officier public, et
 lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. *Geneviève Quillard*